



Réunion du Conseil Communautaire

le mardi 25 janvier 2021 à 19 heures

Salle du Conseil

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 25 janvier, à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de Communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.

Sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS

Date de la convocation du Conseil communautaire : lundi 18 janvier 2021

Étaient présents :

Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Sylvie GANNE, Smaïl ABERKANE, Damien GARCIA, Évelyne HAURY, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Caroline DOARÉ, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Jérémie DANTON, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Corinne GUILLAUT donne pouvoir à Smaïl ABERKANE
Véronique BERGER donne pouvoir à Sylvie GANNE,
Joël DENIAU donne pouvoir à Brigitte DUPUIS,
Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Brigitte DUPUIS,
Jocelyne DEFEINGS, Mario GIAVARINA, Brigitte VENGEON.

Monsieur André DAGUET remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice	31
Quorum	16

Proposition de tenue de la séance à huis clos

Le Conseil communautaire a approuvé la demande de la Présidente de recourir au huis clos en raison de la période de couvre-feu instaurée pour limiter la circulation du virus, de la difficulté à maintenir les gestes barrières, notamment la mise en œuvre des distances physiques dans la salle, et la présence d'élus appartenant à une population à risque en raison de leur pathologie et/ou leur âge.

Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2020

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 15 décembre 2020.

Information : Utilisation du chapitre 020 Dépenses imprévues

Le Conseil communautaire a pris acte de l'utilisation des dépenses imprévues pour abonder le chapitre 16 du budget Immeubles de rapport à hauteur de 415,00 €, afin de rembourser les cautions des locataires partis.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification des statuts du SCOT ABC

Le Conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts du SCOT ABC, et a transmis une copie de la délibération au Président du syndicat SCOT ABC

FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires

Le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2021, et a validé la présentation des orientations budgétaires qui sera transmises aux communes membres.

Attribution de compensation 2021

Le Conseil communautaire a fixé le montant de l'attribution de compensation 2021 versées aux communes qui sera inscrit au budget prévisionnel 2021.

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021
Autrèche	18 511,64 €
Auzouer-en-Touraine	69 930,64 €
Le Boulay	54 632,33 €
Château-Renault	1 095 153,28 €
Crotelles	35 900,98 €
Dame-Marie-les-Bois	12 286,72 €
La Ferrière	3 764,33 €
Les Hermites	8 144,84 €
Monthodon	44 622,00 €
Morand	18 338,58 €
Neuville-sur-Brenne	83 944,40 €
Nouzilly	1 107,29 €
Saint-Laurent-en-Gâtines	25 754,53 €
Saint-Nicolas-des-Motets	11 535,52 €
Saunay	99 588,31 €
Villedômer	159 966,87 €
TOTAL	1 743 182,26 €

Budget général : ouverture anticipée des crédits d'investissement

Le Conseil communautaire a autorisé l'ouverture anticipée de crédits d'investissement de 1 500,00 € au chapitre 16 permettant l'enregistrement des remboursements des cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage, somme qui sera reprise dans le budget primitif du budget général 2021

PETITE ENFANCE

MSA : Convention 2020 Prestation de service « Relais Assistantes Maternelles »

Le Conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance jeunesse et périscolaire à signer la convention de prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » entre la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine et la Communauté de communes du Castelrenaudais.

Tarif 2021 services de la petite enfance

Le Conseil communautaire a fixé les modalités de la participation financière des parents dont les enfants seront confiés au Multi-accueil et à la Crèche familiale :

Multi-accueil :

Le taux d'effort horaire demandé aux familles utilisatrices du multi-accueil :

Multi accueil	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4, 5, 6 ou 7 enfants	+ de 8 enfants
Taux Horaire	0,0615%	0,0512%	0,0410%	0,0307%	0,0205%

Crèche familiale à domicile :

Le taux d'effort demandé aux familles utilisatrices de la Crèche familiale :

Accueil Familial	1 enfant	2 enfants	3, 4 ou 5 enfants	+ de 6 enfants
Taux Horaire	0,0512%	0,0410%	0,0307%	0,0205%

a fixé le tarif d'accueil d'urgence du Multi accueil à 1,35 € par heure à partir du 1^{er} janvier 2021, et a fixé le tarif d'accueil d'urgence de la Crèche familiale à 1,38 € par heure à partir du 1^{er} janvier 2021.

À Château-Renault, le 28 janvier 2021



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales